



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

A l'att. De Monsieur Hans WICKI
Président

Commission de l'économie et
des redevances
CH-3003 Berne

ab-geko@seco.admin.ch

RR/3248 – FER No 31-2025
Genève, le 12 novembre 2025

**Initiative 23.325 du canton de Zurich
« Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins »**

Monsieur le Président,

La FER vous remercie de lui donner l'opportunité de se prononcer sur l'occupation dominicale de personnel dans les magasins sans autorisation, et vous prie de trouver ci-après sa prise de position.

Soumis à une forte concurrence (commerce en ligne, tourisme d'achat) et à un changement d'habitude des consommateurs, qui apprécient de bénéficier de davantage de souplesse dans les horaires d'ouverture, le commerce de détail suisse souffre. Or, il est capital de permettre à cet important secteur économique de se maintenir dans des conditions adaptées. Il représente en effet une part non négligeable du PIB de notre pays, emploie des centaines de milliers de collaborateurs, et contribue à la formation professionnelle. Il offre à la population des prestations de qualité et joue un rôle social essentiel dans certaines régions, qui ne bénéficient pas de l'activité que l'on peut trouver dans des centres urbains.

Ce secteur, en difficulté, est au cœur de plusieurs propositions discutées au Parlement. Or, la récente consultation relative au travail dominical dans les quartiers touristiques urbains a reçu un écho plus que mesuré, et la motion demandant que les commerces de proximité puissent ouvrir le dimanche n'a pour sa part pas été soutenue. Ces deux projets étaient sujets à une marge d'interprétation, qui rendaient leur mise en œuvre difficile. Ce n'est pas le cas de l'initiative du canton de Zurich, dont il est ici question.

Le projet qui nous est proposé est de nature à améliorer les conditions cadre de ce secteur fragilisé. La plus grande latitude dans l'occupation dominicale de personnel des magasins sans autorisation, qui passerait de 4 jours à 12 jours, est une réponse équilibrée et mesurée au besoin de ces derniers de s'adapter à cette plus forte concurrence. Il est également respectueux du fédéralisme et des sensibilités locales, en permettant aux cantons d'adapter ou non leur politique en matière d'ouverture des commerces. Enfin, il contribue à amener un peu plus d'équité entre les différents acteurs de la

branche, certains pouvant déjà bénéficier de conditions plus flexibles, à savoir ceux situés dans les régions touristiques ou dans les gares.

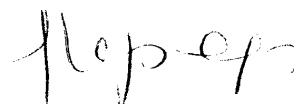
Enfin, le commerce ne serait pas le seul secteur à profiter de cette souplesse supplémentaire. En effet, l'ouverture dominicale permet d'attirer des visiteurs, qui profitent de ce fait également d'autres services, comme la restauration, le cinéma ou encore les musées. Nous pouvons également souligner que nombre de collaborateurs seraient intéressés de travailler ce jour-là, les conditions de travail étant différentes d'un horaire en semaine, que ce soit au niveau du salaire ou du type de clientèle. Nombre d'étudiants pourraient également y trouver leur compte.

La FER soutient donc pleinement ce projet de bon sens, qui permet d'apporter une aide précieuse à un secteur particulièrement vulnérable.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Arnaud Bürgin
Secrétaire général



Stéphanie Ruegsegger
Directrice Dpt Politique générale
FER Genève

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, Bulle, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 47'000 membres